LES AVOCATS DE LA PAIX

COLLOQUE

Avocats de la famille et du patrimoine

L'Association Française des Avocats de la Famille et du Patrimoine
et l'Association des Avocats de la Paix
vous invitent à un colloque portant sur le thème suivant :

L'ENFANT DANS LE CONFLIT PARENTAL,

du judiciaire à l'amiable, constats et perspectives

Au siège de l'UNESCO
PARIS

Vendredi 13 mars
2026

PROGRAMME

Ce colloque réunira professionnels du droit, de la santé mentale, de l'éducation et des personnalités issues du monde artistique, littéraire et culturel pour croiser les regards autour d'un enjeu majeur : **la place de l'enfant dans les situations de séparation parentale conflictuelle**, avec un focus sur la **souffrance psychique**, le **conflit de loyauté**, et les **outils existants ou à inventer pour mieux les protéger**.

L'objectif est aussi de **revaloriser le rôle de l'avocat de la famille comme acteur du lien et de la prévention**, et de susciter des collaborations nouvelles entre praticiens.

Petit déjeuner : 8h15 - 9h00

ACCUEIL & OUVERTURE

- Mot d'un représentant institutionnel :

Par **Caroline YADAN,** Députée du groupe Ensemble pour la République
& **Carine DENOIT-BENTEUX**, Avocate et Vice bâtonnière de PARIS

- Mot de bienvenue par les organisatrices & présentation de l'objectif du colloque :

Par **Corinne THULIER DESURMONT**
& **Barbara REGENT**

MODÉRATRICES

- **Corinne THULIER DESURMONT**, Avocate au barreau de LILLE, Présidente de l'AFAFP et Membre des Avocats de la Paix
- **Marielle TRINQUET**, Avocate au barreau de PARIS, Administratrice AFAFP
- **Corinne Beaufour-Garaude**, Avocate au Barreau de Grenoble, Membre des Avocats de la Paix
- **Caroline ELKOUBY SALOMON**, Avocate au barreau de PARIS, Secrétaire AFAFP
- **Anne Caroline VIBOUREL**, Avocate au barreau de LYON, Administratrice AFAFP
- **Barbara REGENT**, Avocate au barreau de PARIS et cofondatrice de l'Association Les Avocats De La Paix
- **Marie-Laure BOUZE**, Avocate au barreau de PARIS et cofondatrice de l'Association Les Avocats De La Paix
- **Vanessa BLOT**, Avocate au barreau de LILLE, Vice Présidente de l'AFAFP et Membre des Avocats de la Paix

PROGRAMME

LE CONSTAT

PARTIE I : PROCEDURES JUDICIAIRES : L'ENFANT SANS VOIX ?

- **<u>Introduction :</u> *9h00 - 9h30***

Par **Marielle TRINQUET,** Avocate au Barreau de PARIS

Comment améliorer le judiciaire quand l'amiable n'est pas possible ?

- **Grand Témoin :**

Par **Delphine DE VIGAN,** Autrice

PREMIÈRE TABLE RONDE : État des lieux par les professionnels du terrain

Modératrices : Corinne THULIER DESURMONT et Marielle TRINQUET

9h30 - 11h00

- **Les avocat.e.s**

Rôle et action des avocat.e.s

Par **Marielle TRINQUET,**

& **Jérôme DAMIENS-CERF,** Avocat au Barreau de TOURS et avocat d'enfants

- **Le constat des juges**

Le débat et les moyens judiciaires : limites et freins rencontrés, retours d'expériences sur l'audience.

Par **Céline BAREL-DAZZAN,** Magistrate près la Cour d'appel de PARIS

& **Stéphanie HEBRARD,** Juge aux Affaires Familiales près le Tribunal Judiciaire de PARIS, coordinatrice du Pôle Familial

- **L''assistance éducative**

Par **Mathieu GOZDZIASZEK,** Juge des Enfants près du Tribunal judiciaire de Lille

& **Matthieu LAUNAY,** Directeur adjoint à la Direction Enfance Famille Jeunesse du Département du Nord ancien éducateur de l'ASE

& **Camille NOUTEHOU,** Directrice adjointe à la Direction Enfance Famille Jeunesse du Département du Nord , ancienne administratrice ad hoc

PROGRAMME

L'ANALYSE

Pause café : 11h00 - 11h15

PARTIE I : PROCEDURES JUDICIAIRES : L'ENFANT SANS VOIX ?

SECONDE TABLE RONDE : Point de vue des experts en psychologie et droit de l'enfance

Modératrices : Caroline ELKOUBY SALOMON et Anne Caroline VIBOUREL

11h15 - 12h45

" Quelle analyse font les d'universitaires et les experts du droit et de la psychologie sur les pratiques judiciaires mises en œuvre en cas de conflit parental? D'après eux, les processus judiciaires suivis actuellement sont-ils ou non protecteurs du développement, du psychisme et des droits de l'enfant? Ou produisent-ils au contraire des effets toxiques?"

- **Les universitaires** :

Par **Fabien BACRO,** Maître de conférence HDR en psychologie du développement : attachement et construction psychoaffective de l'enfant.
& **Blandine MALLEVAEY**, Professeure de droit privé et de sciences criminelles à l'Université Catholique de LILLE, Titulaire de la Chaire Enfance et Famille

- **Les experts psychiatres et psychologues :**

Par **Marie-France HIRIGOYEN**, Psychiatre, Psychothérapeute et Autrice
& **Kheira GUERNAN,** Psychologue clinicienne, Psychothérapeute, experts judiciaire près la Cour d'Appel d'Aix en Provence.

Pause déjeuner : 12h45 - 14h15

PROGRAMME

LES OUTILS

PARTIE II : MODES AMIABLES : LA VOIE DE L'ENFANT ?

- **Introduction : *14h15 - 14h45***

Qu'est ce que l'amiable? Quel est le rôle de l'avocat dans l'écosystème des séparations? Qu'est ce qui freine le développement de l'amiable ? L'amiable est il toujours la solution ? Si je pratique l'amiable, suis-je toujours un avocat ?
Par **Barbara REGENT**
& **Marie Laure BOUZE,**

- **Grand Témoin :**

Par **Dominique DE SAINT MARS,** Autrice jeunesse (série *Max et Lili*)

TROISIEME TABLE RONDE : Les outils amiables encadrés par le juge

Modératrices : Barbara REGENT et Marie Laure BOUZE

14h45 - 16h15

- **1/ Médiation en assistance éducative**

Par **Caroline SIFFREIN-BLANC,** Professeure des universités de droit privé et de sciences criminelles d'AIX-MARSEILLE, DU Famille et Enfance

- **2/ Le consensus parental**

Présentation de la méthode Cochem
Par **Marion MOURAND DE WOLF,** Juge aux Affaires Familiales près le Tribunal Judiciaire d'ARRAS
& **Clémentine FRANCES,** Juge aux Affaires Familiales près le Tribunal Judiciaire de PRIVAS

- **3/ Retours d'expérience**

Par **Marie-France CARLIER,** Présidente de la division de DINANT en Belgique et Juge au Tribunal de la Famille et de la Jeunesse de Namur (division DINANT)

- **4/ La coordination parentale**

Par **Laurence REBOULLEAU,** Coordinatrice parentale, Avocate au Barreau des Hauts de Seine
& **Laurence HANIN JAMOT,** Coordinatrice parentale, Médiatrice

PROGRAMME

LES OUTILS

Pause café : 16h15 - 16h30

PARTIE II : MODES AMIABLES : LA VOIE DE L'ENFANT ?

QUATRIEME TABLE RONDE : Les outils déjudiciarisés de l'amiable

Modératrices : Vanessa BLOT et Corinne BEAUFOUR GARAUDE

16h30 - 18h00

- **Médiation classique, médiation parent / enfant, médiation par le faire**

Par **Anne VAISMAN,** Médiatrice Familiale DE, Administratrice de l'APMF (association pour la médiation familiale), autrice, co présidente de la filière de la santé familiale
& **Bee MARIQUE**, Avocate et Médiatrice familiale en Belgique, coordinatrice de conférence familiale

- **Ateliers de coparentalité, coaching et guidance parentale**

Par **Delphine ROUE**, Avocate au Barreau de PARIS et membre du Bureau de l'association française de coaching coparental.

- **Thérapie familiale**

Par **Ilan BRAOUDE**, Psychiatre de l'enfant et de l'adolescent

- **Audition de l'enfant**

Par **Jocelyne DAHAN**, Médiatrice Familiale
& **Sonia KOUTCHOUK**, Avocate au Barreau des HAUTS DE SEINE, Membre de CLIA *(Association internationale des auditeurs d'enfants)*

PROGRAMME

CONCLUSION

CONCLUSION ET REFORMES -

18h00 - 18h30

- Peut-on ou doit-on :

-Rendre l'amiable obligatoire ?
-L'encadrer davantage ?
-Développer le consensus parental ou des outils supplémentaires pour les familles?
-L'accompagnement des familles est il suffisant ? Peut on faire mieux?

- Synthèse des pistes d'action concrètes
- Appel à une réforme : qui porte la voix de l'enfant dans nos institutions ?
- Distribution de la "**Plaquette de ressources à destination des parents**"

MODALITÉS

Siège de l'UNESCO
7 Place de Fontenoy UNESCO, 75007 Paris
Métro : Ségur-UNESCO (ligne 10), Cambronne (ligne 6), Ecole militaire (ligne 8)

8H15 : Arrivée des participants et accueil café
9H : Début du Colloque
12H45 : Déjeuner sur place
14H15 : Reprise
18H30 : Fin du Colloque et Cocktail

INFORMATIONS IMPORTANTES :

COÛT

100 euros HT, soit 120 euros TTC

Déjeuner et cocktail compris
(150 euros TTC pour les non adhérents)

Vous pouvez vous inscrire jusqu'au **6 février**, date à laquelle nous clôturons les inscriptions.

ÉTANT PRÉCISÉ QUE LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITÉ.
Pour respecter la représentativité territoriale de l'Association, *les places seront d'abord plafonnées à 1/3 pour les adhérents du barreau de Paris, et ce jusqu'au 1er janvier*. Après cette date, toute place sera attribuée par ordre d'arrivée.

L'INSCRIPTION NE SERA VALIDÉE QU'APRÈS RÉCEPTION DU PAIEMENT
En outre LE TARIF ADHERENT EST CONDITIONNE A LA READHESION POUR L'ANNEE 2026. Toute non réadhésion au 1er janvier rendrait caduque l'inscription.